



INFOS

Avancements 2023 TPTS et IPTS

Les nouveaux taux d'avancement "LOPMI" doivent permettre d'aboutir aux volumétries inscrites dans le protocole du 2 mars 2022 sur la période 2023-2027, pour le corps des Techniciens et des Ingénieurs. A ce jour, l'Administration ne les possède toujours pas.

Si ces avancements ont lieu en octobre 2023, nous serons au taux de promotion actuel.

Par conséquent, nous avons demandé au BPS (Bureau des Personnels Scientifiques) d'organiser les sessions d'avancements 2023 et 2024 en début d'année 2024 afin d'obtenir plus de postes lors de ces deux sessions.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés quand l'Administration nous aura confirmé le calendrier.

N'hésitez pas à vous rapprocher de nos représentants pour plus d'informations (liste jointe au communiqué)